

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 12 juin 2026, à 8 h, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Patrice Bilodeau, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Émilie Côté et M. Mathieu Labrecque.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Mandat pour des travaux d'électricité dans le cadre du projet « Le Carrefour citoyen de Saint-Bernard »;
- mandat pour la fourniture et l'installation de la toiture dans le cadre du projet « Le Carrefour citoyen de Saint-Bernard »;
- embauche de M. Patrick Dumais à titre d'agent aux loisirs et aux événements.

De plus, tous les membres étant présents à la séance extraordinaire, les membres du conseil consentent unanimement à ajouter le sujet suivant à la présente séance :

- Mandat pour la fourniture et l'installation d'un système de contrôle et gestion de la ventilation et du chauffage au Boulodrome.

115-06-2026

MANDAT POUR DES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ DANS LE CADRE DU PROJET « LE CARREFOUR CITOYEN DE SAINT-BERNARD » :

Considérant qu'à la suite d'une entente conclue entre la MRC de La Nouvelle-Beauce et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 3 – Signature innovation, la MRC a déployé la démarche « Fièrre ruralité : une culture à partager » visant la mise en valeur des spécificités paysagères, culturelles et patrimoniales du territoire;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard s'est vue octroyée une aide financière maximale de 257 593 \$ par la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre de cette démarche pour le projet « Le Carrefour citoyen de Saint-Bernard »;

Considérant que la Municipalité souhaite réaliser des travaux d'électricité dans le cadre de ce projet;

Considérant la proposition reçue de Labrecque Électricien au coût de 7 535 \$ plus les taxes;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard mandate Labrecque Électricien pour réaliser des travaux d'électricité dans le cadre du projet « Le Carrefour citoyen de Saint-Bernard », au coût de 7 535 \$ plus les taxes, tel qu'indiqué dans la soumission no. 1785 en date du 20 avril 2026.

116-06-2026

MANDAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE LA TOITURE DANS LE CADRE DU PROJET « LE CARREFOUR CITOYEN DE SAINT-BERNARD » :

Considérant qu'à la suite d'une entente conclue entre la MRC de La Nouvelle-Beauce et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 3 – Signature innovation, la MRC a déployé la démarche « Fièr ruralité : une culture à partager » visant la mise en valeur des spécificités paysagères, culturelles et patrimoniales du territoire;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard s'est vue octroyée une aide financière maximale de 257 593 \$ par la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre de cette démarche pour le projet « Le Carrefour citoyen de Saint-Bernard »;

Considérant que le projet « Le Carrefour citoyen de Saint-Bernard » prévoit entre autres la fabrication et l'installation d'un pavillon en bois massif, qui sera aménagé près du presbytère et de l'église, deux immeubles classés patrimoniaux;

Considérant que la Municipalité, dans le cadre de ce projet, souhaite se doter d'une toiture métallique à la canadienne en Galvalume pour le pavillon comme sur les deux immeubles classés patrimoniaux afin de s'harmoniser dans le cadre bâti et les mettre en valeur;

Considérant que l'entreprise Toiture Québec est spécialisée dans ce genre de projet et a déposé une offre de services;

Considérant que la Municipalité a adopté un règlement lui permettant d'opter pour une entente de gré à gré pour un montant inférieur au seuil d'appel d'offres publics;

En conséquence, il est proposé par Mme Émilie Côté et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard mandate l'entreprise Toiture Québec pour la fourniture et l'installation de la toiture métallique à la canadienne en Galvalume, cadre du projet « Le Carrefour citoyen de Saint-Bernard », au coût de 62 187.00 \$ plus les taxes, tel qu'indiqué dans la soumission SE20250664 en date du 9 juin 2026.

117-06-2026

EMBAUCHE DE M. PATRICK DUMAIS À TITRE D'AGENT AUX LOISIRS ET AUX ÉVÉNEMENTS :

Considérant que Mme Alicianne Dubé a été embauchée à titre de coordonnatrice aux événements et aux loisirs à temps partiel et temporaire à compter du 26 janvier 2026, jusqu'au 31 août 2026 par la résolution no. 20-01-2026;

Considérant que Mme Dubé est étudiante et retourne aux études à l'automne 2026;

Considérant les besoins de la Municipalité d'embaucher une ressource à temps plein à titre d'agent aux événements et aux loisirs afin d'appuyer l'équipe municipale;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée;

Considérant les recommandations du comité de sélection formé dans le cadre de l'appel de candidatures;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de M. Patrick Dumais à titre d'agent aux loisirs et aux événements, graduellement à compter du 17 juin 2026 et à temps plein à compter du 10 août 2026, avec une période de probation de 6 mois débutant le 10 août 2026.

Que soit accepté les conditions et modalités incluses au contrat de travail à intervenir avec M. Dumais et que soit autorisé M. Francis Gagné, maire et Mme Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière à signer ledit contrat de travail pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard.

118-06-2026

MANDAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE ET GESTION DE LA VENTILATION ET DU CHAUFFAGE AU BOULODROME :

Considérant qu'il serait judicieux que le Boulodrome soit muni d'un système de contrôle et gestion de la ventilation et du chauffage afin de préserver le bâtiment en bonne condition et assurer sa pérennité;

Considérant que la Municipalité a demandé des propositions pour la fourniture et l'installation d'un système de contrôle et gestion de la ventilation et du chauffage au Boulodrome;

Considérant les offres reçues;

IEL Technologie agricole	9 801.60 \$ plus taxes
Plante Agri-Concept Inc.	11 533.88\$ plus taxes

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate l'entreprise IEL Technologie agricole pour la fourniture et l'installation d'un système de contrôle et gestion de la ventilation et du chauffage au Boulodrome, au coût de 9 801.60 \$ plus les taxes, le tout selon la soumission E36520-V2 en date du 27 avril 2026.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière